



VENTE DE FONDS DE COUPE

Forêt Indivise de Saint Jean

Vendredi 22 mars 2024 à 18h30

Salle polyvalente de Eckartswiller

Catalogue des lots disponibles :

Mairie de Saint Jean Saverne

Mairie d'Eckartswiller



VENTE DE FONDS DE COUPE

Forêt Indivise de Saint Jean

Vendredi 22 mars 2024 à 18h30

Salle polyvalente de Eckartswiller

Clauses de la vente :

***** Vente réservée aux particuliers *****

- Les cessions de bois aux particuliers sont régies par l'article R. 213-69 du Code forestier, relatif aux cessions de produits accessoires, et par ses articles L. 213-12 à 15, L. 261-4 et 5, R. 213-39 et R. 261-3 à 7, s'agissant de l'exploitation et de l'enlèvement des bois.
La vente se déroulera selon le règlement des ventes de bois des forêts publiques du 22/09/05 et conformément au cahier des clauses générales des ventes du 28/11/07.
Les conditions d'exploitation (du façonnage à l'enlèvement des produits) sont celles du Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) complété par les conditions particulières remises lors de la vente.
- Il ne pourra être vendu **que 2 lots de fonds de coupe ou 2 lots de grumes à destination de chauffage par cessionnaire.**
- **Aucune quantité n'est annoncée. Le cessionnaire doit s'assurer de la qualité et de la quantité de bois. Il revient à chaque cessionnaire d'estimer la valeur des lots proposés à la vente.**
- Il n'y aura qu'une seule lecture, les **lots invendus** pourront être achetés à l'amiable **au prix de retrait plus une enchère.**
- Vente aux enchères montantes de 5 euros pour les lots de fonds de coupe.
- Le porteur de ce catalogue est autorisé à circuler sur les chemins forestiers fermés à la circulation jusqu'au jour de la vente **sauf les dimanches et jours fériés.**

Catalogue de vente FI Saint-Jean

Situation des lots :

Parcelles 4 ; 6 ; 18 et 24





